



TOUT
commence
en FINISTÈRE



Opération « Fleurir le Finistère » 2019 « Jardins & Maisons Fleuris »

Finistère Tourisme, Agence de développement touristique souhaite promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Vous embellissez et fleurissez votre cadre de vie ?

Participez au concours
et inscrivez-vous avant le 31/05/2019

Cette participation est gratuite. Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-après et de la remettre à :

*Mairie de La Forêt-Fouesnant
18 rue Charles de Gaulle 29940 LA FORET-FOUESNANT
asso@foret-fouesnant.org
02.98.56.96.55*





Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la **note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces

Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année.

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives 20 points

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser les jurys à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite.

Les lauréats des 1^{ère} et 2^{ème} catégories seront présentés au concours intercommunal.

La 1^{ère} catégorie est l'unique catégorie à être retenue à l'échelon départemental.

La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.

Formulaire d'inscription



Concours des « Jardins & Maisons Fleuris » 2019 à remettre à votre mairie avant le 31 mai 2019

Nom Prénom

Tél.

Mail@.....

Adresse

Code Postal Ville

Adresse de la maison ou du jardin à concourir (si différente)
.....

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

1^{ère} catégorie : Etablissements accueillant la **clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières** labellisées ou classées, **campings** privés, équipements touristiques, commerces et services...).

2^e catégorie : Maisons avec **jardin très visible de la rue**

3^e catégorie : **Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins** (de moins de 100 m²) **très visibles de la rue**

4^e catégorie : **Espaces le long de la voie publique** (talus, murs...), **espaces collectifs** (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines...)

5^e catégorie : **Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers... impliquant les résidents et écoles, centres de loisirs... fleuris par les enfants.**

6^e catégorie : **Exploitations agricoles en activité** (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)

7^e catégorie : **Jardins potagers**

8^e catégorie : **Jardins alternatifs** (jardins écologiques, jardins atypiques...)

Et autorise les jurys à entrer, le cas échéant, dans ma propriété.

Fait à Le

Signature :